FO FÉDÉRATION DES FINANCES

FLASH INFOS 2025

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

## Formation Spécialisée du 16 décembre 2025

# Déclaration liminaire

Comme dans « un jour sans fin », les instances se suivent, mais nos préoccupations et déclarations n'évoluent guère.

***FO Finances*** s'inquiétait des milliards d'économie et du budget 2025, on continue pour le budget 2026.

Pour la fonction publique, on continue le régime sec pour les fonctionnaires : pas de dégel du point d'indice, pas de retour de la GIPA, maintien de la réduction de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie, limitation de la hausse de la masse salariale, aucune nouvelle mesure catégorielle de revalorisation….

Sur les effectifs, le ministère a certes subi moins de suppressions en 2025 que les années précédentes et 2026 serait du même ordre. Mais cela reste des suppressions, à ajouter aux vacances structurelles. ***FO Finances*** dénonce donc à nouveau une attaque en règle contre notre ministère, en particulier la DGFiP.

La DGFIP d'ailleurs, a décidé d'inscrire les suppressions d'emplois à l'ordre du jour du dernier CSAR. L'an dernier, placé dans la même situation, les CSA ont été reportés après adoption de la loi spéciale mais pas cette année. Après des années d'adoption de budgets sans débat, voici maintenant les suppressions d'emploi sans autorisation du parlement.

***FO Finances*** dénonce ces perspectives désastreuses, qui ont des conséquences graves pour le service public et pour les conditions de travail des agents publics.

La semaine dernière, la DGFIP a connu un vingtième suicide pour 2025. Une formation spécialisée de réseau exceptionnelle a finalement été convoquée le 30 octobre du fait du contexte alarmant mais 8 mois après qu'elle ait été réclamée par les organisations syndicales, dont F.O.-DGFiP.

Depuis le début de l'année, la DGFiP connaît en effet une vague sans précédent d'actes graves. Or, il n'y a aucune remise en question de la politique directionnelle, des réformes, des restructurations des services impliquant parfois une mobilité contrainte, et de la pression de productivité toujours plus forte sur les personnels.

***FO Finances*** ne peut que constater les conséquences des suppressions d'emplois dans l'ensemble des services : surcharge de travail, pression managériale voire management toxique, perte de sens, craintes sur l'avenir des missions ou de certaines directions.

A la DGFIP, le plan d'actions proposé par la directrice est exclusivement curatif. Il individualise les événements graves, nie tout lien avec le travail et fait peser sur un encadrement de proximité, qui se débat déjà dans les injonctions paradoxales, le poids de leur détection et de leur prévention.

A l'instar de notre syndicat FO DGFIP, ***FO Finances*** dénonce ce plan d'action et regrette que faute de volonté, la formation spécialisée de réseau ne puisse

jouer un véritable rôle qui ne se limite pas à une instance d'appel de situations locales.

On est très loin des anciens CHS-CT dont ***FO Finances*** revendique le rétablissement si on veut véritablement et concrètement œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Durant cette instance, vous allez nous présenter le projet de guide méthodologique d'enquête de la formation spécialisée sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire.

***FO Finances*** rejoint les propos introductifs de ce guide : un acte suicidaire constitue un évènement dramatique qui crée une situation de choc dans le service. Au-delà de l'émotion et du désarroi qu'il suscite, il impose à l'administration et aux instances concernées d'agir avec rigueur, respect et discernement et de procéder à une analyse pour prendre, le cas échéant, des mesures de prévention adaptées.

Après la situation d'urgence à gérer par le chef de service, c'est à l'employeur, en lien avec la formation spécialisée du CSA concerné, de faire une analyse approfondie de l'évènement au travers d'une enquête de la FS et/ou d'une expertise afin de prendre les mesures de prévention appropriée. Il faut réaliser une analyse approfondie de l'organisation et des conditions de travail et proposer des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Au-delà des mots, pour ***FO Finances***, cette situation catastrophique exige une réponse ministérielle forte et l'application immédiate des préconisations de ce guide, notamment faire appel à un prestataire extérieur pour accompagner les directions dans la démarche et les aider à réaliser une enquête approfondie.

Une meilleure qualité de vie au travail passe avant tout par des effectifs à hauteur des besoins, des missions stabilisées et une réflexion sur la pression des indicateurs, le management et le déroulement de carrière des agents.

***FO Finances*** revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention

Notre politique ministérielle vise à mettre en place des actions en faveur de la santé et de la sécurité des agents. Pour ***FO Finances***, cette politique devient primordiale dans le contexte actuel.